



Assemblée générale

AdCV

14 mars 2013

Rolle

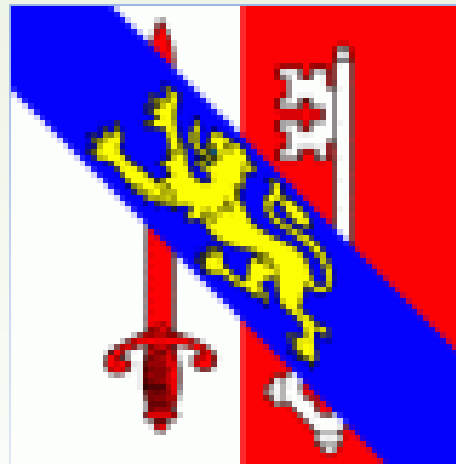


Ordre du jour :

1. Bienvenue
2. Adoption du PV de l'AG du 29 novembre 2012
3. Présentation et adoption des comptes 2012
4. Informations du Comité
 1. Bâtiments scolaires
 2. LAT conséquences du vote
5. Plate-forme *Relations financières Etat communes*
6. Financement de la police cantonale
7. Rapport de la Cour des comptes sur les conditions concurrentielles appliquées aux marchés publics de huit communes vaudoises
8. Divers

Nouvelle commune membre :

Vufflens-la-Ville





Assemblée générale du 29 novembre 2012 :

Adoption du procès-verbal.

Comptes 2012



Recettes : **214'306.48**

Dépenses : **195'692.37**

Excédent de recettes : **8'614.11**

**Attribution au
fond de réserve** : **10'000.00**

Comptes 2013



Communes vérificatrices pour les comptes 2013:

Signy-Avenex, Tannay et Trélex

Informations du Comité



- Bâtiments scolaires
- LAT conséquences du vote



Plate-forme financière



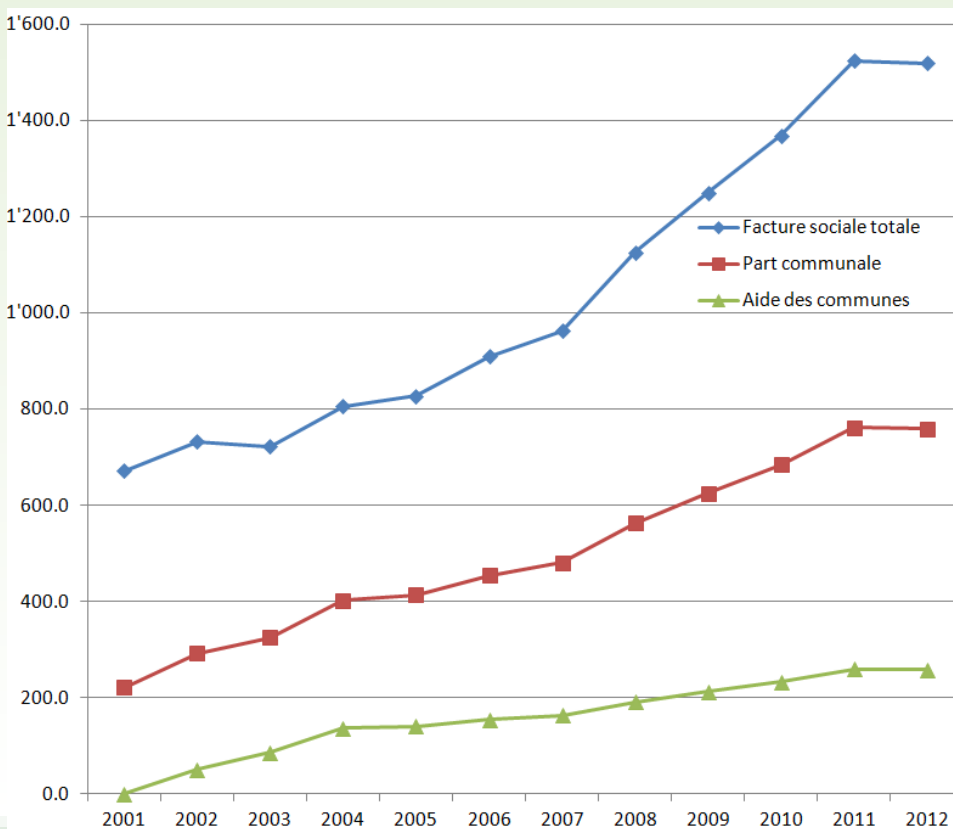
Historique :

- Ouverture des négociations suite à la motion Gorrite/Wehrli sur les conséquences de la RPT
- Développement du cadre de négociation sur l'ensemble des financements Canton-communes
- Gel des autres plates-formes aux conséquences financières (routes, parascolaire, etc.)

Plate-forme financière



- Situation initiale



Facture sociale

2001 : 671.8 mios

2011 : 1'524.2 mios

Augmentation 127%

Part communale

2001 : 221.7 mios

2011 : 762.1 mios

Augmentation 244%

Participation des communes au redressement des finances cantonales cumulée depuis 10 ans

1'888'200'000

Plate-forme financière



Situation actuelle :

- Situation saine de l'Etat
- Situation des communes :
 - marge d'autofinancement en constante diminution
 - recours à l'emprunt pour investir
- 2 rapports internes confirment la dégradation des finances communales

Plate-forme financière

Revendications



- Facture sociale :
 - répartition, sans bascule
- AVASAD :
 - frais administratifs et répartition, sans changement du mode de répartition
- Police (détails pages suivantes)
- Levée des moratoires routes et monuments historiques
- Sans bascule d'impôts
- L'analyse des effets de la péréquation sur trois ans minimum avant toute correction aléatoire

Financement de la police cantonale



Reprise des éléments historiques :

- Protocole d'accord signé le 01.12.2008 :

Le **montant total de la facture** ne peut néanmoins être **supérieur à la valeur de deux points** d'impôt brut desdites communes.

- Texte de l'EMPL mis en consultation 12/2010 :

Art. 37 Financement des prestations de la police cantonale pour les missions générales de police :

Le montant des coûts correspond à la valeur de deux points d'impôts cantonaux de l'année en cours.

Financement de la police cantonale



Texte d'ajustement convenu au COST élargi le 13.03.11 :

- Le montant total des coûts pour l'exercice des missions générales de police par la police cantonale est **arrêté à deux points d'impôts cantonaux** de l'année en cours.

Texte de l'EMPL voté par le Grand Conseil le 13.09.11
(art. 44...) :

- **Le montant total des coûts pour l'exercice des missions générales de police** par la police cantonale correspond au **coût complet annuel des policiers affectés à ces missions.**
- **La différence entre le montant défini à l'alinéa 1 et le total des montants facturés aux communes** ne disposant pas d'une police communale **est financée par toutes les communes**

Financement de la police cantonale



En négociation :

- Blocage de l'effet dynamique des effectifs
- Evaluation annuelle des missions générales durant la législature



Questions – Divers



Rapport de la Cour des comptes sur les conditions concurrentielles appliquées aux marchés publics de huit communes vaudoises

Exposé de M. Stefano Granieri,
Juge à la Cour des comptes,
accompagné de Mme Christina Maier,
cheffe de mandats d'audit



Merci de votre attention !